

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, en salle de la Mairie, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 5 novembre 2025

Nombre de membres :

15 élus en exercice, 13 élus présents et 15 élus votants

ETAIENT PRESENTS :

William CHALENÇON, André JORDAN, Vincent FREMONT, Rébecca VERMANT, Sylviane COTTET DUMOULIN, Catherine CULLAZ, Catherine VULLIEZ, Kévin DELALE, Laurent MUDRY, Françoise JOCHUM, Dominique HALLOT, Yves DELALE et Sophie COTTET.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET AYANT DONNE PROCURATION :

Estelle COUDERT (procuration à Sylviane COTTET DUMOULIN) et François MITHIEUX (procuration au Maire).

SECRETAIRE DE SÉANCE : Catherine CULLAZ

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 octobre 2025 est approuvé par les élus.

ORDRE DU JOUR :

- Vote des tarifs des secours sur pistes – saison d'hiver 2025/2026
 - avenant avec la SAEM du Roc d'Enfer
 - convention avec Mont blanc Hélicoptères
 - convention avec ambulances Urgences 74
 - convention avec ambulances Morzine Avoriaz
- Convention de délégation des secours sur piste avec la Commune d'Abondance
- Echange de terrains entre M. Philippe CHARNAVEL et la Commune au Mont d'Evian - retrait de la délibération D2025_08_04 et projet de nouvelle délibération
- Proposition de vente d'un bâti avec terrain en centre du village par M. Thierry DELERCE et Mme Martine BRASSOUD
- Projet de salle multi-sports par Mme Elise BLUGEON – projet de modification du portage par l'EPF 74
- Vente de l'engin technique multi-outil de la marque « multihog »
- Achat d'un micro-tracteur d'occasion avec un épandeur à sel et une lame de déneigement de la marque « kubota » à Mme Véronique LOMBARD
- Nomination de Mme Christine COTTET DUMOULIN, administratrice du CCAS – retrait de la délibération D2025_05_08 et prise d'un arrêté du Maire
- Décision modificative n°5 du budget principal
- Renouvellement de la ligne de trésorerie - Caisse d'épargne - budget principal
- Retour sur les décisions du Maire
- Compte-rendu de la Commission d'urbanisme
- Compte-rendu diverses réunions
- Questions diverses

**VOTE DES TARIFS DES SECOURS SUR PISTES – SAISON D’HIVER 2025/2026 -
AVENANT AVEC LA SAEM DU ROC D’ENFER – AVENANT A LA CONVENTION AVEC
MONT BLANC HELICOPTERES - CONVENTION AVEC AMBULANCES URGENCES 74 -
CONVENTION AVEC AMBULANCES MORZINE AVORIAZ**

Le Maire rappelle que les tarifs des secours sur pistes sont revus chaque année par le groupement des Portes du Soleil afin d’être identiques sur toutes les stations. De ces tarifs, en découlent des conventions avec la SAEM du Roc d’Enfer, en charge de l’organisation des secours sur le domaine du Roc d’Enfer, les ambulances Urgences 74 et Morzine Avoriaz et les hélicoptères HBG Mont Blanc.

Le Maire présente les tarifs des secours pour la saison d’hiver 2025/2026. La tendance est une augmentation d’environ 2.5% par rapport à l’an dernier.

SUR PISTES	
Barquette	
Front neige	74 €
Zone A	296 €
Zone B	521 €
Hélicoptés vers médecins	
Sans treuillage (monoturbine)	813 €
Sans treuillage (biturbine)	1 423 €
Avec treuillage (biturbine)	2 245 €
Hélicoptés vers hôpitaux	
C.H.A.L. / Sallanches / Thonon	3 420 €
Annecy, Genève	3 829 €
Grenoble	8 584 €
Dépose médecin sans transfert (monoturbine)	1 516 €
Dépose médecin sans transfert (biturbine)	1 908 €
HORS PISTES	
Barquette	893 €
Pisteur (Taux horaire)	58 €
Chef d'équipe (Taux horaire)	73 €
Chenillette (Taux horaire)	211 €
Scooter (Taux horaire)	67 €
Hélicoptés	
Avec treuillage (biturbine)	+ 703 €
AMBULANCES	
Transport privé vers médecin	260 €
Transport privé vers l’hôpital	440 €
Pompiers	219 €
Ambulance assis VSL	125 €
Frais de dossier (pour les non assurés)	50 €

Françoise JOCHUM demande si ces tarifs sont affichés aux caisses des remontées mécaniques. Le Maire répond par l’affirmative.

Kévin DELALE évoque le problème des randonneurs à ski qui évoluent sur le domaine skiable de jour comme de nuit. Le Maire répond que cette pratique est interdite par arrêté du Maire.

Après discussion, les élus votent à l'unanimité, les tarifs des secours sur pistes pour la saison 2025 / 2026 et autorisent le Maire à signer les avenants aux conventions avec la SAEM du Roc d'Enfer et les hélicoptères HBG Mont Blanc et les conventions avec les ambulances Urgences 74 et Morzine Avoriaz.

CONVENTION DE DELEGATION DES SECOURS SUR PISTE AVEC LA COMMUNE D'ABONDANCE

Comme tous les ans, le Maire rappelle aux élus que la piste des Follys du domaine skiable d'Abondance est sur le territoire de Saint Jean d'Aulps. Il propose aux élus de déléguer les secours sur pistes à la Commune d'Abondance pour la saison d'hiver 2025/2026.

Les élus autorisent, à l'unanimité, la délégation par convention des secours sur pistes à la Commune d'Abondance au niveau de la piste des Follys.

ECHANGE DE TERRAINS ENTRE M. PHILIPPE CHARNAVEL ET LA COMMUNE AU MONT D'EVIAN - RETRAIT DE LA DELIBERATION D2025_08_04 ET PROJET DE NOUVELLE DELIBERATION

Le Maire rappelle aux élus la délibération D2025_08_04 du 11 août dernier par laquelle les élus ont voté un échange de terrains au Mont d'Evian entre M. Philippe CHARNAVEL et la Commune, à 9 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.

Au titre de son contrôle de légalité, la Préfecture de Haute-Savoie a effectué un recours gracieux quant au non-respect de la procédure.

Le Maire explique que ce chemin est déclassé de fait du domaine public, qu'il est qualifié de chemin rural affecté à l'usage du public et qu'il appartient au domaine privé de la Commune. Le Maire confirme qu'il est possible de déplacer le tracé du chemin rural par un échange de terrain (article L. 161-10 du code rural) à la condition que l'opération ne porte pas atteinte aux caractéristiques initiales du chemin, ce qui est le cas en l'espèce, puisque le chemin conserve les mêmes caractéristiques (taille et accès desservi).

Le Maire ajoute que cet échange doit suivre la procédure suivante : une décision du Conseil municipal pour lancer la procédure, la constitution d'un dossier (plan, acceptation du riverain...), la mise à disposition de ce dossier en Mairie pendant 1 mois, période au cours de laquelle pourront être faites des remarques ou observations sur un registre. Il ajoute que la Préfecture a demandé à la Commune de motiver l'intérêt de ce déplacement et de cet échange.

Le Maire conclut en confirmant que ce n'est qu'après cette procédure que le Conseil pourra se prononcer sur cet échange de terrains.

Sophie COTTET interroge au Maire sur l'intérêt de cet échange pour la Commune. Il répond que cet échange permettra d'accueillir une nouvelle construction sur la Commune et donc des contribuables supplémentaires.

Rébecca VERMANT rappelle qu'elle est favorable au déplacement du chemin et qu'elle est pour une vente du terrain et non un échange.

Après discussion, les élus, à l'unanimité, votent le retrait de la délibération D2025_08_04 du 11 août dernier et le lancement de la procédure d'échange de terrains telle que présentée.

PROPOSITION DE VENTE D'UN BATI AVEC TERRAIN EN CENTRE DU VILLAGE PAR M. THIERRY DELERCE ET MME MARTINE BRASSOUD

Le Maire rappelle aux élus que M. Thierry DELERCE et Mme Martine BRASSOUD proposent à la Commune de lui vendre le bâtiment et les terrains leur appartenant, situés sur les parcelles AD78 (906m²) et AD194 (421m²) au prix de 600 000€. Le Maire confirme que ce bâtiment situé au centre du village, jouxte le bâtiment communal de la médiathèque et qu'il est desservi par la Route départementale et le parking de l'école.

Yves DELALE interroge le Maire pour savoir ce qu'il prévoit à la place de ce bâtiment. Le Maire répond qu'il y a plusieurs possibilités comme une halle, une salle des fêtes, une salle des associations... c'est un endroit stratégique au centre du village et il n'y aura plus d'opportunités d'acquisition comme celle-ci. Yves DELALE ajoute que le prix est de 452 €/m².

Au vu du développement actuel de la Commune et de l'emplacement de ce terrain constructible, les élus conviennent de l'intérêt pour la Commune d'acquérir ces 2 parcelles constructibles. Le Maire ajoute que l'Etablissement Public Foncier peut être sollicité pour financer cette acquisition et que dans ce cadre, une estimation des domaines sera réalisée.

Après discussion, les élus, à l'unanimité, votent pour l'acquisition du bâtiment et du terrain au prix de 600 000 € et demandent à l'Etablissement Public Foncier une simulation de portage sur 15 ou 20 ans.

PROJET DE SALLE MULTI-SPORTS PAR MME ELISE BLUGEON – PROJET DE MODIFICATION DU PORTAGE PAR L'EPF 74

Le Maire rappelle aux élus l'acquisition par la Commune en 2021 d'un terrain de 2 229 m² à la station, via un portage foncier par l'Etablissement Public Foncier. Sur cet espace, dans le cadre de la préemption, le parking de la station a été réalisé sur une surface d'environ 700m².

Il rappelle que le surplus de ce terrain pourrait permettre la construction d'une salle multi-sport, projet présenté aux élus par Mme Elise BLUGEON (conseil municipal du 8 juillet 2025) pour lequel l'Etablissement Public Foncier propose un bail à construction. Le Maire ajoute que Mme BLUGEON tient à devenir propriétaire à terme du terrain. Il propose un bail à construire sur 10 ans avec un loyer annuel de 10 000€, sachant que l'emprise du terrain est d'environ 800 m² et le prix d'acquisition de 125€ / m².

Rébecca VERMANT interroge le Maire. Si l'activité ne se pérennise pas dans les 10 ans du bail, que se passe-t'il. Le Maire répond que le contrat de bail à construction prévoit l'usage du bâtiment et que si l'activité s'arrête alors le bail est caduque. Le Maire ajoute que cette proposition permettra de montrer son soutien au projet.

Yves DELALE se positionne pour vendre le terrain concerné par le projet. Catherine CULLAZ, Rébecca VERMANT et Françoise FAURE indiquent que cette proposition de bail à construction est une aide au financement du projet car la Commune a un intérêt à voir le projet se réaliser à la station.

Après discussion, les élus, à 13 voix pour, 1 voix contre (Yves DELALE) et 1 abstention (Sophie COTTET) décident de solliciter l'Etablissement Public Foncier pour la mise en place d'un bail à construction, sur une durée de 10 ans, sur les 800 m² nécessaire au projet de salle multi-sport au montant annuel de 10 000€. En fin de bail, Mme Elise BLUGEON sera propriétaire du terrain du projet.

VENTE DE L'ENGIN TECHNIQUE MULTI-OUTIL DE LA MARQUE « MULTIHOG »

Le Maire propose aux élus de vendre l'engin technique multi-outil, de la marque Multihog, acheté en 2016 par la Commune au prix de 88 320€, il est très polyvalent mais la moindre réparation est compliquée. Les accessoires « godet » et « saleuse » pourraient être vendus avec. Il confirme que cet engin ne répond plus aux besoins des services techniques communaux. En contrepartie de cette vente, il propose l'acquisition d'un micro-tracteur d'occasion de la marque Kubota.

Après discussion, les élus à l'unanimité, approuvent la vente de l'engin technique multihog avec accessoires au prix de 20 000€, notamment sur le site de vente agorastore.

ACHAT D'UN MICRO-TRACTEUR D'OCCASION AVEC UN EPANDEUR A SEL ET UNE LAME DE DENEIGEMENT DE LA MARQUE « KUBOTA » A MME VERONIQUE LOMBARD

Dans le prolongement de la discussion sur le multihog, le Maire confirme aux élus qu'un micro-tracteur d'occasion, de la marque KUBOTA, de 2013 et qui compte 91h de fonctionnement a été mis en vente par Mme Valérie LOMBARD. Cet engin technique est équipé d'une lame de déneigement à l'avant, d'une saleuse à l'arrière et de chaînes sur les roues avant. Le prix est de 27 000€. Le Maire ajoute que des accessoires de l'engin technique communal multihog pourront équiper cet engin : fraise à neige, plateau de tonte et citerne à eau.

Le Maire ajoute qu'un tracteur de ce type est une belle occasion qui correspond tout à fait aux besoins des services techniques. Kévin DELALE ajoute que la marque Kubota est une référence. Sophie COTTET demande si on ne peut pas sous-traiter le déneigement des trottoirs à une société privée. Sylviane COTTET DUMOULIN répond que les sociétés qui déneigent n'ont que de gros engins. André JORDAN ajoute que ce microtracteur servira toute l'année (tonte, arrosage, déneigement...). Le Maire confirme que Michael LILLIO et Loïc MAGNIN des services techniques l'ont essayé à Abondance et qu'il est comme neuf. Il a toujours été stocké en intérieur et ne présente aucune trace de rouille ou d'usure.

Après discussion, les élus à 14 voix pour et 1 voix contre (Sophie COTTET), valident l'achat de ce micro-tracteur auprès de Mme Valérie LOMBARD.

NOMINATION DE MME CHRISTINE COTTET DUMOULIN, ADMINISTRATRICE DU CCAS – RETRAIT DE LA DELIBERATION D2025_05_08 ET PRISE D'UN ARRETE DU MAIRE

Le Maire informe les élus du recours gracieux de la Préfecture de Haute-Savoie quant à la décision du Conseil municipal du 12 mai 2025, de nommer Mme Christine COTTET DUMOULIN, administratrice du CCAS de Saint Jean d'Aulps, en remplacement de Mme Maryse MAGNIN.

La Préfecture, au titre de son contrôle de légalité, indique que cette nomination aurait dû intervenir par arrêté du Maire et non par délibération du Conseil. Le Maire propose donc aux élus de retirer cette délibération et de nommer Mme Christine COTTET DUMOULIN par arrêté.

Les élus, à l'unanimité, décident de retirer la délibération D2025_05_08 du 12 mai 2025.

DECISION MODIFICATIVE N°5 DU BUDGET PRINCIPAL

Suite aux votes précédents, le Maire propose d'inscrire les crédits en investissement pour vendre le multihog et acheter le microtracteur Kubota.

Après discussion, les élus à 14 voix pour et 1 voix contre (Sophie COTTET), valident la décision modificative n°5 du budget principal.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE - CAISSE D'EPARGNE - BUDGET PRINCIPAL

Le Maire rappelle aux élus que la ligne de trésorerie du budget principal arrive à échéance au 04/12/2025 et qu'il est souhaitable de la renouveler pour une durée de 1 an pour faire face à un besoin ponctuel de trésorerie.

Il présente les conditions de renouvellement de la Caisse d'Epargne pour une ligne de trésorerie interactive dont les caractéristiques pour cette nouvelle année sont les mêmes que celles de l'an dernier :

- montant : 200 000 €
- durée : 12 mois
- taux d'intérêt : €STR + marge de 0,88%
- Frais de dossier : 800€

Après discussion, les élus, à l'unanimité, valident le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'épargne selon les caractéristiques financières présentées.

DECISIONS DU MAIRE

Le Maire présente aux élus les décisions récentes prises dans le cadre des attributions que le Conseil lui a délégué par délibérations.

Il confirme que tous les appartements du bâtiment route des Grandes Alpes (ex-MGEN) seront loués cet hiver, la plupart par la SAEM du Roc d'Enfer et les autres par des socio-professionnels de la Commune.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME

La Commission d'urbanisme s'est réunie le 20 octobre dernier.

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	PC0742382500020 29/09/2025 NERRIERE Adrien impasse des Moulins Construction maison	H 443p	UC	bleue 49F
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	PC0742382500021 02/10/2025 SCCV ST JEAN DEVELOPPEMENT Route des Grandes Alpes 38 logements collectifs	AD 181p 179p,180p 182p,512 553p		
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	PC0742382500022 02/10/2025 SCCV ST JEAN DEVELOPPEMENT Route des Grandes Alpes 28 logements collectifs	AE 433p		
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	PC0742382500023 02/10/2025 SCCV ST JEAN DEVELOPPEMENT Route des Grandes Alpes 77 logements collectifs	AE 433p AD 216p,217		

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	PC0742382500024	AE 298-295 299-311p- 363-364 433p		
RECU LE	02/10/2025			
NOM	SCCV ST JEAN DEVELOPPEMENT			
LIEU	Route des Grandes Alpes			
OBJET	12 logements individuels en accession			
NUMERO	PA0742382500003	AD 179-180-181 182-216-217 512-553-295 298-299-311 363-364-433 453-455		
RECU LE	02/10/2025			
NOM	SCCV ST JEAN D AULPS			
LIEU	Route des Grandes Alpes			
OBJET	Aménagement de lots à bâtir			
NUMERO	AT0742382500003			
RECU LE	02/10/2025			
NOM	SCCV ST JEAN DEVELOPPEMENT			
LIEU	Route des Grandes Alpes			
OBJET	ERP commerces			
NUMERO	AT0742382500004			
RECU LE	02/10/2025			
NOM	SCCV ST JEAN DEVELOPPEMENT			
LIEU	Route des Grandes Alpes			
OBJET	ERP commerces			

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	AT0742382500005			
RECU LE	02/10/2025			
NOM	SCCV ST JEAN DEVELOPPEMENT			
LIEU	Route des Grandes Alpes			
OBJET	ERP commerces			
NUMERO	PC0742382500025	AD 105 247-249	UA2	bleue 64A rouge 77X
RECU LE	06/10/2025			
NOM	BAILLY Samuel			
LIEU	Plan d'Avoz			
OBJET	construction chalet			
NUMERO	PC0742382500026	E 2244	UH	blanche
RECU LE	07/10/2025			
NOM	GAYDON-CURTILLET Eric			
LIEU	Chemin de la Dimerie			
OBJET	Maison + grenier			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	DP0742382500058 30/09/2025 SIMPSON Malcolm 3088 route de la Moussière Agrandissement fenêtre	G 532	UC	Bleue 54B
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	MO/DP07423817B0017M01 10/10/2025 DOW Graham 816 route de la Moussière Modif. Façades	AI 410-412	UH	bleue 60A bleue 61A
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	DP0742382500059 16/10/2025 HARDELIN Véronique Graydon Rénovation chalet	F 839-943	Aalp	Bleue 28K Rouge 24X

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM LIEU OBJET	DP0742382500060 20/10/2025 CHAMBRIARD Xavier 60 route de la Borne Modif. Façades	AI 449	UC	bleue 52A

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382500084 26/09/25 SCP Raffn Renand cu de simple information 2860 route de la Moussière	G 938 515-517		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382500085 30/09/25 NOVALPS cu de simple information Lavoet	G 51		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382500086 01/10/2025 NOVALPS cu de simple information 110 route de la télécabine	G 876-1058 1060-1062 1064-1066 1068-1071		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382500087 01/10/2025 NOVALPS cu de simple information 273 route de la Villaz	B 2214 591-592 597-607		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382500088 06/10/2025 SELAS GARNIER cu de simple information 110 route de la télécabine	G 876-1058 1060-1062 1064-1066 1068-1071		

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382500089 06/10/25 Me DERONT cu de simple informaton 2762 route de la Moussière	G 1166-860		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382500090 06/10/25 NOVALPS cu de simple informaton La Croix	D 1060		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382500091 07/10/2025 NOVALPS cu de simple informaton 1684 route de la Moussière	G 1196		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382500092 09/10/2025 NOVALPS cu de simple informaton 46 impasse Girod	AH 214-215		
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382500093 10/10/2025 NOTALYS cu de simple informaton Clos à Jean			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU0742382500094 13/10/25 NOVALPS cu de simple information 386 route du Jourdil	H 510-1171		

Le Maire présente les DIA, déclaration d'intention d'aliéner, en cours. Aucune décision de préemption n'est prise par les élus.

Les dossiers suivants ont été signés :

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEU DIT	OBJET	DECISION + DATE
CU25077	DARCEL LAFITTE Manon	1762 route de la Moussière	Rénovation maison, aménagement grange	ACCORD 20/10/2025
DP25057	REY Stéphane	38 impasse de la Chèvrerie	Panneaux photovoltaïques	ACCORD 05/11/2025
MO/DP 24B49M01	GODEFROY Juliem	460 chemin Napoléon	Modification façade	ACCORD 28/10/2025
DP25059	HARDELIN Véronique	Graydon	Rénovation chalet	REFUS 30/10/2025
PC25018	NIVOIX Kévin	1 impasse Rives de Dranse	Mazot habitable	REFUS 04/11/2025
PC25019	DESSAIN Luke	616 route de la Ficle	Surélévation toiture, création habitation, modif. Façades, création balcon et escalier, extension (abri voiture)	REFUS 04/11/2025

QUESTIONS DIVERSES

Travaux à la Villaz

Vincent FREMONT, Adjoint à l'eau et à l'assainissement, confirme la mise en place de la vanne de régulation à Puinel et le raccord du nouveau réseau aux Outteaux. Le traitement UV a été installé sur le réservoir de la Villaz et les travaux vont être arrêtés vers le 25 novembre pour une reprise en 2026.

Haie du cimetière

Kévin DELALE confirme que la nouvelle haie du cimetière sera plantée la semaine prochaine. Le travail a été bien mené par Chatel Paysages. Sophie COTTET regrette juste les travaux pendant la Toussaint et confirme que le chantier a été bien mené. Kévin DELALE confirme avoir demandé pour information un devis pour l'entretien de cette nouvelle haie.

Conseil d'Ecole

Sylviane COTTET DUMOULIN confirme la tenue du 1^{er} conseil d'école de cette année scolaire. Mme Fanny BOINNARD a tenu à remercier les élus pour le nouveau mobilier de la classe ULIS et la subvention de 400 euros à la coopérative scolaire pour l'achat de matériels pédagogiques spécifiques. Sylviane COTTET DUMOULIN confirme que 144 élèves sont inscrits à l'école et que comme chaque année des projets pédagogiques sont mis en place et que toutes les classes iront skier sur le domaine du Roc d'Enfer.

Association Vivre à Saint Jean

Sophie COTTET interroge le Maire sur la décision du bureau de Vivre à Saint Jean de mettre fin à l'association. Le Maire répond qu'il reçoit l'association ce mercredi. Kévin DELALE confirme que VASJ ne compte que 3 personnes et que c'était déjà difficile cet été. Sylviane COTTET DUMOULIN confirme que l'APE organisera cette année le Marché de Noël le 7 décembre prochain.

Domaine skiable – Bellevaux - Electricité

Sophie COTTET demande au Maire pourquoi l'électricité a été coupée sur le domaine skiable côté Bellevaux. Le Maire confirme que la SAEM du Roc d'Enfer n'a pas payé l'électricité et donc qu'EDF a coupé. Il ajoute que la SAEM paie depuis 10 ans l'électricité de la r'mize, à la place de la Commune de Bellevaux, car l'électricité du restaurant était branchée sur celui du télésiège du torchon.

Plan de sauvegarde de la SAEM du Roc d'Enfer

Le Maire confirme que la procédure se poursuit, le plan de trésorerie est bon. Le Maire ajoute que les 3 millions de dettes annoncés ne sont pas que des factures fournisseurs, cela inclut également les emprunts auprès des banques et le passif gelé de cette procédure. Il confirme une prochaine audience le 24 novembre et conclut en ajoutant que de nombreuses entreprises sont prêtes à rentrer au capital. Le chiffre des préventes en octobre est de 82 000€, soit une augmentation de 13% par rapport à l'an dernier. Catherine CULLAZ confirme que les réservations en ligne pour les cours de ski de l'ESF sont bonnes.

Fermeture du secteur débutant de la chèvrie

Yves DELALE interroge le Maire sur la fermeture du secteur de la chèvrie côté Bellevaux. Le Maire répond que les négociations sont toujours en cours avec Bellevaux. Il ajoute que la Commune de Bellevaux ne découvre pas la situation financière de la SAEM du Roc d'Enfer et qu'il leur a été demandé une participation supplémentaire de 150 000 euros ainsi qu'une autre participation de 150 000 euros pour un maintien de l'ouverture du secteur débutant. Yves DELALE demande combien d'emplois cela concerne ? le Maire répond le damage, les remontées mécaniques et les canons à neige. Le cout de ce secteur est d'environ 105 000€ et il rapporte 36 000€ de vente de forfaits. Le Maire confirme que l'administrateur judiciaire a demandé 150 000€ car le modèle économique doit changer. Le ski club va payer pour le téléski, l'ESF va s'adapter aux horaires. Yves DELALE interroge le Maire sur l'ouverture l'été pour laquelle il n'y a pas d'effort fait. Le Maire répond qu'il va être proposé une solution à l'équilibre.

Remplacement du directeur de la station

Yves DELALE interroge le Maire sur le remplacement de Thierry FAURE, directeur de la station. Le Maire répond que le poste de responsable technique a été confié à Julien VERLINDE qui travaillait déjà à la station en tant que responsable de la neige de culture.

Repas des Aînés

Le Maire confirme le repas des Aînés le dimanche 30 novembre au restaurant l'Etabli.

Projection sur l'église

Dans le cadre des illuminations de Noël, le Maire propose de remplacer le sapin naturel par un projecteur sur l'église. Une discussion s'ensuit sur les éclairages du bâtiment déjà présents et qui pour certains ne fonctionnent pas.

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le mardi 2 décembre 2025.

Le Maire,
William CHALENÇON

La Secrétaire de séance,
Catherine CULLAZ



